Commission Régionale FUTSAL

Réunion en visioconférence et téléphonique du : Mardi 6 juillet 2021

Président : Gérard KEFF

Présents : Michel KEFF, Franck CLAUSS, Gilles THIEBAUT, Michael TELCH

Excusé : Maximilien FRADIN

Assistent : Patrice FEYS – Maxime RINIE

1. Championnat R1 FUTSAL LGEF

Sur la base du règlement du championnat R1 FUTSAL et du dossier de candidatures validés par l'Assemblée Générale de la LGEF en date du 25 juin.

La Commission Régionale FUTSAL acte la réception de 20 dossiers de candidatures pour la participation au championnat R1 FUTSAL saison 2021/2022.

CREUTZWALD SR – SPORTING STRG FUTSAL – REIMS STE ANNE EF – BIESHEIM ASC – STRASBOURG KRONENBOURG FC – RC STRASBOURG ALSACE – SEDAN ARDENNES CS – METZ APM – RAON L'ETAPE US – BEHREN FUTSAL – COLMAR COLLECTIF FUTSAL – METZ GAB AS – CHARLEVILLE ES – FC GRAND VERDUN – CHAPELAINS FUTSAL CLUB – UCKANGE USAG – MULHOUSE FUTSAL 420 – METZ ESAP – PLANTIERES UL – SCHILTIGHEIM/BISCHHEIM FUTSAL

Considérant que 17 dossiers sont jugés recevables dans le cadre du respect des critères obligatoires de la campagne de candidature.

Les dossiers de STRASBOURG KRONENBOURG – UCKANGE USAG n'ont pas été retenus sur le motif que la situation financière du club n'est pas à jour vis-à-vis de la LGEF en date du 30/06/21.
Le dossier de CHAPELAINS FUTSAL n'a pas été retenu sur le motif que le club ne dispose pas d'un gymnase possédant d'une tribune. Gymnase Pierre Brossolette N°100819901-Niveau FUTSAL 4.

La Commission Régionale FUTSAL, après analyse et notation des dossiers conformément aux critères définis, acte la possibilité d'engagement dans le championnat R1 FUTSAL LGEF saison 21/22 pour les 12 clubs suivants :

1) SEDAN ARDENNES CS : 80 pts
2) RAON L'ETAPE US : 62 pts
3) STRASBOURG RCSA : 62 pts
4) METZ GRANGE AUX BOIS : 58 pts
5) SPORTING STRG FUTSAL : 55 pts
6) REIMS STE ANNE : 51 pts
7) METZ APM : 50 pts
8) BIESHEIM ASC : 48 pts
9) CHARLEVILLE ES : 46 pts
10) GRAND VERDUN FUTSAL : 45 pts

11) COLLECTIF COLMAR FUTSAL : 43 pts
12) CREUTZWALD SR : 42 pts

Les engagements officiels sont à réaliser via Footclubs avant la date limite du 31 juillet 2021.

Suivants dans l'ordre en cas de désistement :
-BERHEN FUTSAL : 38 pts
-MULHOUSE 420 : 35 pts
-SCHILTIGHEIM BISCHHEIM FUTSAL : 29 pts
-PLANTIERES UL : 27 pts
-METZ ESAP : 20 pts

Les présentes décisions sont prises sous réserve des modifications qui pourraient y être apportées suivant les décisions pouvant intervenir ultérieurement ou des procédures en cours.

Le Président,
Gérard KEFF

Le Secrétaire de séance,
Franck CLAUSS

Les présentes décisions de la Commission Régionale FUTSAL de la LGEF sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Régionale dans un délai de 2 jours à compter du lendemain de leur notification ou publication, par envoi en recommandé à : LGEF – CS 80019 - 1 rue de la Grande Douve - 54250 Champigneulles ou à l'adresse électronique : appel@lgef.fff.fr, selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.